

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 9/2006 DU 20 NOVEMBRE 2006

Actualisation de la Circulaire n° 6 de l'Instance d'admission concernant les International Financial Reporting Standards (IFRS)

La **Circulaire n° 6** de l'Instance d'admission définit les obligations des émetteurs qui ont choisi les normes comptables IFRS pour établir leurs rapports annuels et intermédiaires. Elle renvoie aux règles des IFRS dont l'application a donné lieu à des critiques de la part de la SWX Swiss Exchange.

La Circulaire n° 6 a été actualisée au 1^{er} novembre 2006 en tenant compte de l'expérience faite lors de la surveillance des rapports annuels 2005 et des rapports intermédiaires 2006.

Les changements dans la Circulaire n° 6 actualisée sont indiqués en caractères italiques. Veuillez trouver la Circulaire sur Internet à l'adresse
http://www.swx.com/download/admission/regulation/circulars/abcircular_006_fr.pdf

La version imprimée sera livrée dans le cadre de la prochaine mise à jour du manuel «Admission des valeurs mobilières».

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse
http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2006_fr.html

